

*Fonction publique*

Monsieur le Président, je crois que ma position sur cette question est assez bien connue. Je reviens à un dossier assez étoffé sur cette question, et qui me préoccupe depuis que je siége à la Chambre, depuis 10 ans, et je suis toujours surpris de voir l'habileté et la rapidité avec lesquelles nos bureaux peuvent sortir les documents qui nous intéressent, et je voudrais lire un article du journal *Ottawa Citizen* du 23 octobre 1979, et je cite:

[Traduction]

Cet article recommandait au gouvernement de modifier la loi de façon que les fonctionnaires fédéraux puissent prendre part à la défense de leur pays lors de la campagne référendaire sur l'indépendance du Québec prévue le printemps suivant.

[Français]

Cela se faisait à l'époque du référendum québécois. Et, je cite:

[Traduction]

L'article recommandait de créer trois catégories de fonctionnaires, et à ce titre d'interdire toute activité politique aux hauts fonctionnaires, d'autoriser ceux de la deuxième catégorie à faire campagne si on leur en donnait la permission, et de laisser toute liberté aux fonctionnaires de la troisième catégorie.

[Français]

Monsieur le Président, ces remarques avaient été faites évidemment à la suite du rapport du Comité spécial sur la gestion du personnel et du principe du mérite, appelé la Commission d'Avignon, qui avait étudié cette question de la participation politique des fonctionnaires. Évidemment, comme l'a fait remarquer mon préopinant, le gouvernement, depuis au moins quatre ou cinq ans, hésite à déferer cette question à un comité. Je crois que je ne me trompe pas en disant que le président de la Commission de la Fonction publique a souvent fait appel aux députés lorsqu'il comparaisait devant le Comité pour que nous éclairissions la portée de l'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. A mon avis, je n'ai pas à répéter l'argument du député de Nepean-Carleton (M. Baker) qui, je crois, reflète assez fidèlement les remarques du président de la Commission de la Fonction publique.

J'aimerais tout simplement ajouter que les syndicats, monsieur le Président, sont également solidaires de cette révision et qu'ils aimeraient que l'on précise la portée de l'article 32. Je voudrais tout simplement ajouter mon appui à celui du député de Nepean-Carleton, savoir que ce sujet devrait être déferé à un comité pour étude et considération, afin que l'on en finisse avec cette incertitude qui se manifeste à toutes les élections.

Monsieur le Président, je crois que ce n'est pas faire une grande déclaration que d'appuyer ce député qui a dit qu'ici à Ottawa, en période électorale, des fonctionnaires participent ou aiment à participer au processus électoral, soit en ayant une enseigne, une affiche sur leur parterre ou bien en portant un macaron ou encore en contribuant aux caisses électorales de tous les partis, et toujours avec cette incertitude au sujet du rôle de fonctionnaire. A mon avis, monsieur le Président, aucun député desire ou aimerait que l'impartialité de la Fonction publique soit mise en jeu dans un processus électoral. Je ne pense pas que ce soit là la question. Il est essentiel de comprendre tout de même que, parmi les fonctionnaires, il existe

une catégorie de personnes qui ne sont pas liées ou qui ne sont pas des conseillers du gouvernement en matière de politique gouvernementale. Ces fonctionnaires, à mon avis, devraient avoir plein droit de participer au processus électoral. Je fais une distinction tout de même pour les fonctionnaires de la classe supérieure, si l'on veut, pour les gestionnaires. Comme le député de Nepean-Carleton, j'aimerais qu'en comité nous puissions discuter vraiment de leur rôle, parce que, pour ma part, je suis un de ceux qui croient qu'on devrait les exclure totalement de toute participation politique simplement en vue de garder l'intégrité parlementaire gouvernementale, et faire en sorte qu'ils soient perçus par le grand public comme des gens qui non seulement conseillent le gouvernement, mais qui ne doivent pas être perçus ou bien vus dans le grand public comme critiquant ce même gouvernement qui aurait, lui, écouté leurs conseils.

Donc ce serait pour ma part une question assez claire et assez nette, savoir que les fonctionnaires des catégories supérieures seraient exclus de ce droit de participer au processus électoral. Maintenant, cela ne veut pas dire que la nouvelle Charte des droits ne devrait pas être contestée de temps à autre si, à l'occasion, des fonctionnaires ou des syndicats voient la nécessité de faire valoir leurs droits fondamentaux.

Je crois que depuis que nous avons adopté une Charte des droits, il sera peut-être nécessaire de contester cet article 32 devant les tribunaux. Pour ma part, je ne suis pas tout à fait convaincu que la Charte des droits ne s'applique pas intégralement et ne donne pas aux fonctionnaires le plein droit de s'exprimer, de participer et de prendre part au processus électoral, le processus politique si l'on veut. Mais d'un autre côté, il y a des choses qu'il faut considérer.

• (1610)

[Traduction]

Le régime qui s'applique à l'heure actuelle aux activités politiques des fonctionnaires est de plus en plus critiqué surtout par les syndicats de fonctionnaires et un certain nombre de députés. J'ai entendu aujourd'hui dans un club social de ma circonscription une allocution du président de la Commission de la Fonction publique. A ce moment-là, je ne me doutais absolument pas que j'interviendrais au sujet de ce bill cet après-midi. Dans son exposé au club Richelieu d'Ottawa, le président a parlé des activités politiques des fonctionnaires. Et en ce moment, il prend la parole devant un groupe de fonctionnaires à Touraine sur ce sujet.

C'est par pur hasard que cela se produit aujourd'hui, mais c'est surtout parce que l'ex-leader de l'opposition officielle a dit récemment qu'il aimerait politiser les postes de sous-ministres. Voici ce que rapportait le *Citizen* d'Ottawa, le 25 janvier 1983:

Clark politiserait les postes de hauts fonctionnaires.

Clark a dit au cours d'une entrevue qu'il songe à rendre les ministres plus sectaires en nommant des sous-ministres qui auraient un rôle politique. Le chef conservateur a ajouté que sa troisième priorité consisterait à s'assurer que le gouvernement élu a la haute main sur les fonctionnaires.